

SEANCE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	10

Délibération n°12042024-011

Date de la convocation

Le 05/04/2024

Objet de la délibération

REVISION DES TARIFS
DES CONCESSIONS AU
CIMETIERE

CREATION D'UN
ESPACE CAVE URNE ET
FIXATION DES TARIFS



Emeric DECOMBE
Signature et cachet

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 063-216303255-20240412-12042024011-DE

L'An deux mille vingt-quatre, le vendredi 12 avril à 18h30 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. FERREIRA Manuel M. LABONNE Didier, Mme TARRIT Maryse, Mme BONHOMME Sabrina, M. DUMONT Fabrice, Mme MEUNIER Elise

Absents (excusés) : Mme AUXERRE Céline représentée par M. Fabrice DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Fabrice DUMONT

Monsieur le Maire expose que les tarifs des concessions communales au cimetière ont été fixés par délibération du 27 mai 2005, n'ont pas été révisés depuis et qu'ils sont loin des tarifs des communes voisines.

Il propose la révision des tarifs de la façon suivante au m² :

sur 30 ans	150 €
sur 50 ans	350 €

Il propose également la création de cave-urne, au tarif suivant :

sur 15 ans	200 €
sur 30 ans	450 €
sur 50 ans	800 €

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE, à l'unanimité, d'approuver

- ✓ la révision des tarifs exposés ci-dessus
- ✓ la création de cave-urne aux tarifs exposés ci-dessus.

Les tarifs des cases au columbarium restent inchangés, conformément à la délibération du 17 juin 2005.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme